

A. Cadre institutionnel

Créé en septembre 2015, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) est la structure transversale de pilotage de la formation en alternance en Belgique francophone prévue dans l'accord de coopération-cadre du 24 octobre 2008 conclu entre le Gouvernement de la Région wallonne, celui de la Communauté française (FWB) et le Collège de la COCOF.

B. Contexte

L'équipe de l'OFFA est dirigée par un Directeur général et compte actuellement douze personnes.

Depuis sa création, l'OFFA s'est concentré sur le pilotage, la promotion et le monitoring de l'alternance ainsi que le développement d'outils communs et de synergies entre acteurs de l'alternance. Parmi ses réalisations, l'OFFA a fait opérationnaliser la mise en place du contrat d'alternance commun, la gestion des incitants financiers wallons, le développement d'un outil de matching entre offre et demande de formation (STAGE*), la création d'une marque commune à l'alternance (alt +), ...

Les Gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont acté leur volonté d'entreprendre une réforme systémique et d'ampleur de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en ce compris l'alternance, conformément aux Déclarations de Politique Régionale (DPR) et de Politique Communautaire (DPC). Cette réforme systémique devra en outre se faire en concertation avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Collège de la COCOF.

Pour ce faire, les Gouvernements ont exprimé la volonté de mettre en œuvre cette réforme au départ de l'OFFA, qui sera progressivement dotée des moyens, profils et missions le permettant.

L'équipe actuelle de l'OFFA continuera à réaliser les missions de l'OFFA reprises dans l'accord de coopération-cadre d'octobre 2008 et une cellule opérationnelle complémentaire dédiée à la réforme systémique sera établie.

Dans ce cadre, après avoir recruté un nouveau Directeur, responsable opérationnel de cette cellule et principal coordinateur de la réforme d'ampleur à venir, l'OFFA souhaite maintenant recruter l'équipe projet et recherche donc 3 chefs de projet « senior ».

Afin de garantir la lisibilité des textes, il a été décidé de considérer les mots masculins comme étant de genre neutre. Il va de soi que ces mots désignent aussi bien les femmes que les hommes.

C. Profil de fonction des chefs de projet « senior »

Sous la responsabilité du Directeur, responsable opérationnel de la réforme, les chefs de projet auront pour principales missions de planifier, coordonner et effectuer le suivi de la mise en œuvre des différents chantiers et ils veilleront à la transposition des orientations politiques des Gouvernements en objectifs de gestion opérationnelle des projets, dans le cadre des missions de l'entité.

Les domaines visent :

1. le renforcement des efforts d'orientation en Belgique francophone ;
2. la garantie de disposer de formations à jour par rapport à l'évolution des métiers ;
3. des collaborations renforcées avec le monde du travail et l'accompagnement vers l'emploi ;
4. des mécanismes uniformisés de certification et de reconnaissance des apprentissages ;
5. la lutte contre le décrochage scolaire au travers d'une coordination des actions entre l'enseignement et les offres régionales alternatives de formation ;
6. l'exploitation partagée et/ou centralisée des données relatives au parcours des apprenants ;
7. la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements de qualité grâce au rapprochement entre les différents opérateurs relevant d'institutions différentes ;
8. l'augmentation de l'enseignement en alternance chez les jeunes ;
9. l'augmentation de la formation en alternance chez les adultes ;
10. la meilleure organisation de la formation professionnelle au travers d'un nouvel accompagnement orienté coaching, le cadastre des formations, etc... ;
11. la meilleure prise en charge des publics éloignés de l'emploi (NEETS) ;
12. la réforme du financement des opérateurs de formation et l'instauration de davantage de critères de réussite ;
13. la réorganisation de l'ensemble de l'écosystème au travers d'une clarification du périmètre d'action des différents opérateurs.

Chacun de ces domaines inclut une série de mesures identifiées durant les travaux préalables au lancement de la réforme.

Les chefs de projet « senior » seront responsables de l'articulation soutenable de ces mesures dans le temps et des travaux permettant leur conception « technique » par des équipes issues des différentes administrations pertinentes en fonction des mesures mises en œuvre en prenant en compte les nombreuses interdépendances entre les différents domaines de la réforme.

La mise en œuvre de la réforme se fera en collaboration étroite avec les Gouvernements, via un Comité de Direction fixant les orientations politiques, ainsi que les délais de mise en œuvre tout au long de l'actuelle législature. Ce qui ne pourra pas être réalisé dans ce cadre temporel sera identifié et planifié pour être mis en œuvre dans une seconde phase.

1. Conditions générales d'admissibilité

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être titulaire d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A (master) ;
- Disposer d'une expérience de minimum cinq ans en gestion de projet ou d'une expérience de mise en place de projets dans un écosystème de dimension similaire, incluant la mise en œuvre de programmes de changement et impliquant la gestion de parties prenantes multiples dont les sensibilités diffèrent.

2. Connaissances et compétences

a) Connaissances

- Disposer de bonnes connaissances dans les domaines administratifs et du droit nécessaires à l'exercice de la fonction ;
- Disposer d'une bonne connaissance des rouages de l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en Belgique francophone, incluant l'alternance, en ce compris une bonne connaissance de ses institutions, de ses dynamiques et enjeux d'importance, de ses dispositifs légaux et régulatoires, et de ses acteurs et de leurs sensibilités.

b) Compétences

- Maîtriser les outils de gestion de projet et budgétaire ;
- Gérer les ressources budgétaires mises à sa disposition et liées à la mise en œuvre des projets ;
- Favoriser les échanges, établir et entretenir des relations de travail collaboratives et proactives avec autrui, tant en interne qu'à l'externe ;
- Disposer d'une aptitude à la résolution de problèmes en combinant esprit critique, capacité analytique, notamment dans les situations ambiguës, et capacité à expliquer de manière pragmatique et didactique des matières et situations complexes ;
- Être engagé à apporter des changements positifs et durables au système éducatif en Belgique francophone ;
- Être capable de piloter les projets et activités de la réforme, et plus particulièrement :
 - l'opérationnalisation des projets ;
 - l'optimisation des ressources humaines et budgétaires de la réforme et la mutualisation des compétences de l'OFFA ;
 - l'élaboration de procédures et de processus afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés dans une gestion efficiente et optimisée des ressources et du temps ;
 - la mise en place, le suivi et l'amélioration de mesures de maîtrise et de contrôle interne des activités afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et coordonnée des projets, tant concernant le suivi « opérationnel » que le suivi « budgétaire » des projets de la réforme ;
 - capacité à constituer des équipes et de les mobiliser dans le cadre de projets complexes et inscrits dans la durée ;
- Être un acteur de gestion du changement dans l'écosystème :
 - capacité à planifier des programmes de changement de grande ampleur, les séquencer dans le temps, en anticiper les obstacles et à coordonner et mobiliser des équipes afin de les mettre en œuvre ;
 - concertation avec les acteurs concernés par la réforme, compréhension de la source de leurs éventuelles difficultés et prise en compte de ces dernières dans la mise en œuvre des mesures et leur communication ;
 - sensibilité particulière quant à l'adéquation des mesures prises avec les réalités vécues sur le terrain et quant à la soutenabilité opérationnelle du rythme des réformes pour les acteurs de terrain concernés ;
 - capacité à faire émerger des compromis positifs, permettant de faire progresser la réforme et le système, en tenant compte des divers points de vue et des intérêts de chaque partie prenante ;

- capacité à communiquer, à l'écrit et à l'oral, clairement les progrès, défis et prochaines étapes de tels projets, tant dans un langage « technique » pour les équipes que dans un langage « grand public » pour l'ensemble des acteurs concernés et la population dans son ensemble ;
- capacité d'anticipation et de gestion des changements, des conflits et des crises ;
- capacité d'élaboration d'indicateurs pertinents.

D. Epreuves de recrutement

Au travers de sa lettre de candidature, le candidat indique :

- sa motivation, au travers de sa vision stratégique
- sa manière d'envisager l'exercice de la fonction telle que décrite,
- l'exposé de ses titres et mérites (curriculum vitae) au travers du profil de compétences.

La pertinence de l'examen des candidatures sera complétée par un entretien de sélection qui aura lieu devant un Jury en janvier 2026.

Les entretiens de sélection se tiendront au siège de l'OFFA.

Seuls les candidats dont la candidature est jugée recevable, suivant les conditions indiquées dans le présent profil de fonction, seront auditionnés.

E. Conditions d'engagement et de travail

1. Lieu de travail :

- la résidence administrative se situe au siège de l'OFFA, avenue Herrmann-Debroux 40 – 42 à Auderghem, une station de métro est située à moins de 100 mètres des locaux de l'OFFA.
- les prestations de travail seront exécutées tant à cette adresse que de manière itinérante, pour être au plus proche des acteurs de la réforme, selon des modalités à convenir.
- du télétravail est organisé dès que les compétences permettant de travailler à distance sont acquises (2 jours par semaine maximum).
- des missions à l'étranger (court séjour) sont possibles.

2. Rémunération et avantages :

- engagement via un CDI en respectant les conditions (barème, avantages) applicables au personnel contractuel de la fonction publique wallonne de rang A6,
- remboursement par l'OFFA des frais de parcours pour les missions OFFA,
- indemnités de séjour en cas de missions OFFA,
- intervention de l'OFFA dans l'abonnement de téléphonie mobile.

3. Régime de travail :

- prestations à temps plein (38 heures par semaine).

4. Régime des congés :

- le nombre de jours de congés est régi par le Code de la fonction publique wallonne.

F. Comment postuler ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail avant le 19 décembre 2025 si vous souhaitez plus d'informations : alain.goreux@offa-oip.be.

Date limite de l'envoi de votre candidature : mardi 6 janvier 2026, fin de journée.

Les entretiens de sélection auront lieu en janvier 2026.

Pour être prise en considération, la candidature à cette fonction devra nécessairement comporter un CV actualisé de même qu'une lettre de motivation.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Une copie du diplôme sera demandée aux candidats présélectionnés.

Les dossiers de candidature sont à adresser par courriel à : alain.goreux@offa-oip.be.